

## Hyundai Motor Europe GmbH

### Conditions d'utilisation

S'appliquent à compter du 1er avril 2024.

Vous pouvez consulter et télécharger ces conditions d'utilisation dans d'autres langues sous le lien suivant : [<https://www.hyundai.com/eu/bluelink-terms-of-use>].

Other language versions of these Terms of Use can be accessed and downloaded under: [<https://www.hyundai.com/eu/bluelink-terms-of-use>].

### Liste des modifications

À compter du 1er avril 2024, les services Bluelink d'Hyundai seront fournis par Hyundai Connected Mobility GmbH, une entreprise partenaire du groupe Hyundai Motor. Veuillez prendre connaissance des modifications respectives faites aux chapitres [1.2](#), [1.3](#) et [15.1](#).

Nous proposons maintenant un ensemble de services Bluelink. Pour en savoir plus, veuillez consulter les chapitres [2.3.1](#) à [2.3.3](#).

Nous avons également ajouté le chapitre [18](#), qui définit le tribunal d'instance et la législation dont nous relevons.

En outre, les chapitres suivants ont été supprimés : [3.1.18](#) Navigation du dernier kilomètre en réalité augmentée (RA), [3.1.19](#) Navigation du premier kilomètre en réalité augmentée (RA), [3.4](#) Configuration du véhicule depuis l'application Bluelink ainsi que le point 4.9. SoundHound.

Si vous n'acceptez pas les modifications apportées à nos conditions d'utilisation, veuillez désactiver les services Bluelink dans votre système d'infodivertissement avant la date de leur entrée en vigueur.

1. Introduction
  - 1.1. Vous voulez utiliser nos services Hyundai Bluelink Europe (« Bluelink » ou « service » ou « services ») ? Veuillez alors lire les conditions suivantes d'Hyundai Bluelink Europe (« conditions » ou « conditions d'utilisation ») !

Les présentes conditions s'appliquent à chaque fois que vous utilisez les services dans l'application Bluelink et dans le système d'infodivertissement du véhicule.

Vous pouvez trouver la dernière version de ces conditions à tout moment dans le menu de l'application Bluelink et dans le menu du système d'infodivertissement (c'est-à-dire l'unité centrale de votre véhicule) des services.
  - 1.2. Nous sommes Hyundai Connected Mobility GmbH. Notre siège social : Kaiserleipromenade 5, D-63067 Offenbach, Allemagne. Nous sommes votre partenaire contractuel en ce qui concerne la fourniture des services.
  - 1.3. Vous avez des questions ? Si oui, contactez-nous :
    - téléphone : +49 69271472377
    - adresse courriel : [bluelink@hyundai-europe.com](mailto:bluelink@hyundai-europe.com).
2. Utilisation des services
  - 2.1. Conditions générales préalables
    - 2.1.1. Vous devez avoir 18 ans révolus pour pouvoir accepter ces conditions d'utilisations.

- 2.1.2. Vous ne pouvez utiliser les services qu'avec les véhicules Hyundai qui sont équipés du matériel spécifique à Bluelink, notamment un modem avec carte SIM préinstallée et une antenne spécifique.
- 2.1.3. Notre contrat concernant la fourniture des services basés sur les présentes conditions doit être distingué de votre contrat d'achat (ou de leasing) de votre véhicule Hyundai. Il s'agit de deux contrats juridiquement distincts qui, en principe, ne s'affectent pas l'un l'autre.
- 2.1.4. Les services sont spécifiquement liés à votre véhicule et ne peuvent donc pas être reçus ou transférés dans un autre véhicule.
- 2.1.5. Vous pouvez désactiver et réactiver les services à tout moment via votre système d'infodivertissement.
- 2.1.6. L'utilisation de l'application Hyundai Bluelink Europe requiert un appareil mobile et une version de système d'exploitation compatibles. Les versions de système d'exploitation minimums requises sont iOS 10 et Android 6.0. Les appareils officiellement pris en charge sont : iPhone 11 (et versions postérieures), Samsung Galaxy S21, S22, S23, S23+, S30 Plus, A50, A54, Z Flip 3, Note 10, Google Pixel 6 Pro, 7 Pro, Huawei P40, Mate P40 Pro, Xiaomi Mi 10 & 11, Oppo Find X3 Neo.
- 2.1.7. Vous ne pouvez utiliser nos services d'application à distance que si l'application reçoit les informations en direct du véhicule.  
Cela n'est possible que si le contact du véhicule n'a pas été coupé pendant plus de quatorze jours consécutifs pour les véhicules équipés avec le ccNC (Connected Car Navigation Cockpit) (installé dans les tout nouveaux modèles KONA et postérieurs) ou pendant sept jours consécutifs pour les véhicules équipés avec le Gen5W (tous les autres modèles).
- 2.1.8. Il se peut que tous les services ne puissent pas être utilisés par votre véhicule. Cela peut dépendre du modèle de votre véhicule Hyundai ainsi que de la version du logiciel de l'application et du système d'infodivertissement.
- 2.1.9. Nous ne vous facturerons pas votre utilisation des services pendant la durée de notre contrat (voir le chapitre [11](#) ci-dessous pour connaître la date à laquelle notre contrat basé sur ces conditions expire).
- 2.2. Application Bluelink
- 2.2.1. Pour utiliser les services, vous devez procéder comme suit :
- activez Bluelink dans votre véhicule ;
  - téléchargez l'application « **Hyundai Bluelink Europe** » dans le PlayStore de Google ou l'App Store d'Apple ;
  - connectez-vous avec votre compte Hyundai ;
  - consentez à ce que Bluelink accède aux données à caractère personnel de votre compte Hyundai (numéro de téléphone, profil utilisateur, adresse courriel) ;
  - saisissez votre numéro de téléphone et vérifiez votre numéro avec un code de vérification à 6 chiffres que nous enverrons à votre numéro de téléphone par texto (SMS) ;

- f) créez un code pin à 4 chiffres pour votre propre service Bluelink ;
- g) ajoutez un véhicule Hyundai ;
- h) acceptez les conditions d'utilisation ;
- i) lisez la « Notice de confidentialité » ;
- j) dans votre système d'infodivertissement, sélectionnez [Bluelink] - [Paramètres Bluelink] - [Informations modem] puis numérisez le code QR avec votre téléphone portable. Vous pouvez également faire cette opération manuellement en saisissant directement le numéro d'identification de votre véhicule (NIV). Vérifiez ce dernier en saisissant le code d'activation que nous aurons au préalable transmis au système d'infodivertissement de votre véhicule.

2.2.2. Le contrat relatif aux services que vous avez conclu avec nous prend effet dès que vous accédez aux dits services, soit en les activant dans l'application et en y ajoutant votre véhicule, soit en les activant dans le menu de votre système d'infodivertissement (l'unité centrale de votre véhicule).

Certains services ne sont disponibles que dans l'application (voir le chapitre [3](#) ci-après). Lors de votre souscription, vous disposez de différentes options de réglage qui vous permettent de corriger toute erreur de saisie. Le contrat est rédigé et conclu dans la langue de votre pays.

Dès que vous aurez enregistré avec succès votre véhicule dans l'application, nous vous enverrons ces conditions d'utilisation par courriel. La dernière version des dites conditions d'utilisation est également disponible en permanence dans l'application elle-même (veuillez vous référer au menu de l'application sous « Plus » -> « Textes juridiques » ainsi que dans le menu du système d'infodivertissement (dans l'unité centrale de votre véhicule sous « Paramètres » -> « Bluelink » -> « Conditions d'utilisation »).

2.2.3. Si vous n'avez pas encore de compte Hyundai, veuillez en créer un comme suit :

- a) ouvrez l'application Bluelink et cliquez sur « Créer un compte » ;
- b) saisissez votre adresse courriel, votre prénom, votre nom, votre pays de résidence et le mot de passe que vous voulez utiliser ;
- c) acceptez les conditions d'utilisation du compte Hyundai ;
- d) cliquez sur « Enregistrer » ;
- e) confirmez votre adresse courriel en saisissant le code de vérification à 4 chiffres qui a été transmis à votre adresse courriel.

2.2.4. Si vous avez oublié votre adresse courriel ou votre mot de passe pour vous connecter à votre compte Bluelink, vous pouvez cliquer sur le lien « Vous avez oublié votre mot de passe ? » dans l'application Bluelink.

2.3. Les services Bluelink

2.3.1. Grâce à nos ensembles de services Bluelink (Bluelink Lite, Bluelink Plus et Bluelink Pro), vous pouvez choisir l'option qui vous convient le mieux.

En fonction du modèle de votre véhicule, il se peut que seuls certains des services Bluelink soient disponibles pour vous pour une période de test gratuit de trois (3) ou cinq (5) ans (parc automobile existant « legacy fleet ») ou jusqu'à dix (10) ans (nouvelle flotte « new fleet »).

À la fin de votre période de test gratuit, vous pouvez souscrire un abonnement payant à l'un des ensembles de services Bluelink existant, dans la mesure où ce dernier est compatible avec le modèle de votre véhicule.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents types d'abonnements Bluelink disponibles compatibles avec le modèle de votre véhicule, ainsi que sur leurs prix et leurs périodes de test gratuit respectifs, sous le lien suivant :  
<https://www.hyundai.com/eu/bluelink.html>.

2.3.2. Pour les utilisateurs Bluelink déjà existant, tous les services seront toujours fournis comme convenu pour la période restante de test gratuit de trois (3) ou de cinq (5) ans. À la fin de la période de test gratuit, vous pouvez souscrire un abonnement payant aux services Bluelink. Le type d'abonnement choisi doit être compatible avec le modèle de votre véhicule.

2.3.3. L'abonnement Bluelink Lite comprend les services de base des véhicules connectés tels que le guidage en ligne, la reconnaissance vocale en ligne, la navigation pour les véhicules électriques (VE) et les points d'intérêt des véhicules électriques (POI VE), les mises à jour des statuts de l'application Bluelink et la clé numérique Hyundai. L'abonnement Bluelink Plus vous permet également d'utiliser nos services Live (en ligne) ainsi que ceux à distance.

Avec l'abonnement Bluelink Pro, vous disposez non seulement de toutes les fonctions et de tous les services Bluelink Plus, mais aussi de nos services de diffusion en continu (streaming) ainsi que des mises à jour OTA (Over-the-Air / par liaison radio). Vous trouverez plus d'informations sur les différents types d'abonnements Bluelink sous le lien suivant : <https://www.hyundai.com/eu/bluelink.html>.

3. Liste des services Bluelink : application

3.1. Services à distance (uniquement Bluelink Plus et Bluelink Pro)

3.1.1. Notifications push

Une fois activées, les notifications push de Bluelink vous fourniront les informations suivantes (ces informations peuvent varier en fonction du pays ou du modèle du véhicule) :

- alarme antivol,
- porte ouverte / coffre ouvert / capot ouvert / porte du chargeur ouverte / fenêtre ouverte,
- alerte de décharge de la batterie à haute tension,
- alerte sièges arrière / alerte feux de détresse / alerte clignotants / alerte moteur au ralenti,
- statut des commandes de la climatisation / statut de la charge / portes verrouillées ou déverrouillées / statut de la mise à jour logicielle.

3.1.2. Verrouillage et déverrouillage à distance

Vous avez oublié de verrouiller votre véhicule ?

Ne vous en faites pas : Bluelink vous en informera en envoyant une notification à votre smartphone.

Ensuite, depuis le monde entier, après avoir saisi votre code PIN, vous pouvez verrouiller ou déverrouiller votre véhicule en utilisant un bouton de l'application Bluelink.

- 3.1.3. Commande à distance des fenêtres (disponible uniquement pour certains véhicules)  
La commande à distance des fenêtres vous permet d'ouvrir et de fermer à distance les fenêtres de votre véhicule.
- 3.1.4. Commande à distance du klaxon et des feux (disponible uniquement pour certains véhicules)  
La commande à distance du klaxon et des feux vous permet d'activer à distance simultanément, pendant environ 30 secondes, les feux de détresse et le klaxon de votre véhicule. Pour couper le son du klaxon plus rapidement, il vous suffit d'ouvrir puis de verrouiller les portières avec la clé intelligente.
- 3.1.5. Commande à distance des phares (disponible uniquement pour certains véhicules)  
La commande à distance des phares vous permet de faire des appels de phares à distance pendant environ 30 secondes.
- 3.1.6. Charge à distance (VE et PHEV uniquement)  
La charge à distance vous permet de démarrer ou d'arrêter la charge à distance. Pour utiliser la charge à distance, il suffit d'activer la fonction « Charge automatique » à l'intérieur de votre véhicule électrique (VE) ou de votre véhicule hybride rechargeable (PHEV) Hyundai.  
L'application Bluelink vous permet d'arrêter la charge à distance.  
Si la charge a lieu dans une station de charge, vous devez alors être sur place pour l'arrêter.
- 3.1.7. Charge programmée (EV & PHEV uniquement)  
Cette fonction pratique vous permet de mettre en place un programme de charge adapté à vos besoins.  
En outre, vous pouvez fixer une température cible pour le début de votre prochain voyage.
- 3.1.8. POI VE (EV & PHEV uniquement)  
Grâce à son filtre d'options, cette fonction vous permet de trouver la station de recharge électrique la plus proche et la plus pertinente pour vous (comme, par ex., le type de charge) en fonction de vos préférences.
- 3.1.9. Commande de la climatisation à distance (VE uniquement)  
Cette fonction spécifique aux VE vous permet de préconditionner votre véhicule quand vous le souhaitez. Il suffit d'établir une température cible et de mettre en marche le contrôle de la climatisation à distance.  
Pour votre confort, vous pouvez également commander à distance les chauffages de la lunette arrière et du volant.
- 3.1.10. Ouverture/fermeture à distance de la porte du chargeur (pour certains VE uniquement)  
Cette fonction vous permet d'ouvrir et de fermer à distance la porte du chargeur de votre véhicule.
- 3.1.11. Commande à distance des feux de détresse / clignotants (uniquement pour certains

véhicules)

Si les feux de détresse ou les clignotants de votre véhicule sont restés allumés, l'application Bluelink vous en informera par le biais d'une notification.

Vous pouvez alors les éteindre à distance, via l'application.

- 3.1.12. Commande à distance de la climatisation (disponible uniquement pour certains véhicules électriques (VE))  
Cette fonction vous permet de définir à distance la température de la batterie afin d'en optimiser la charge.
- 3.1.13. Heure de départ (disponible uniquement pour certains véhicules électriques (VE))  
Cette fonction vous permet ensuite de programmer et d'activer la climatisation à distance. Vous pouvez ainsi définir la température de l'habitacle et les options de dégivrages à deux heures de départ différentes.
- 3.1.14. Courant de charge (disponible uniquement pour certains véhicules électriques (VE))  
Le menu du courant de charge vous permet de définir à 60, 90 ou 100 % le volume totale du courant qui doit être fourni par le chargeur lent.
- 3.1.15. Trouver mon véhicule  
Vous avez oublié où vous êtes stationné ? Il suffit d'ouvrir l'application Bluelink et de suivre le chemin indiqué sur la carte.
- 3.1.16. Envoyer au véhicule  
L'application Bluelink vous permet de rechercher des destinations pendant que vous êtes bien installé dans votre canapé. Bluelink se synchronise alors avec votre système de navigation et télécharge l'itinéraire de manière à ce qu'il soit prêt à partir quand vous le désirez. Il suffit alors de les ouvrir et d'appuyer sur « Aller ».
- 3.1.17. Les POI de mon véhicule  
Les POI de mon véhicule synchronisent les POI (points d'intérêt) tels que le « domicile » ou le « bureau » qui sont enregistrés dans le système d'infodivertissement et dans votre application Bluelink.
- 3.1.18. Navigation du dernier kilomètre  
Il se peut que vous deviez stationner votre véhicule avant d'être arrivé à la destination voulue.  
Si vous vous trouvez dans un rayon allant de 200 m à 2 km, vous pouvez transférer la navigation de votre véhicule sur l'application Bluelink.  
Avec Google Maps, votre smartphone vous guidera ensuite jusqu'à votre destination.
- 3.1.19. Navigation du premier kilomètre  
La navigation du premier kilomètre vous guide, avec Google Maps, jusqu'à votre véhicule. L'application Bluelink vous permet également de transmettre votre destination à votre véhicule.  
Envoyez la destination à votre véhicule via l'application Bluelink. Si vous vous trouvez à une distance allant de 200 m à 2 km de votre véhicule, alors votre smartphone vous guidera jusqu'à ce dernier.
- 3.1.20. Mode de stationnement avec voiturier  
Le mode de stationnement avec voiturier (mode voiturier) protège vos informations privées enregistrées dans le système d'infodivertissement lorsque vous donnez les clefs de votre véhicule à une autre personne. Une fois que le service est activé sur

vosre système d'infodivertissement, le conducteur ne peut voir que l'écran du mode voiturier. La caméra arrière et l'appel électronique fonctionnent encore. Le mode de stationnement avec voiturier fournit également les informations suivantes dans votre application Bluelink :

- début et fin de la conduite,
- distance parcourue,
- temps de conduite,
- vitesse maximum.

Vous pouvez désactiver le mode voiturier en utilisant votre mot de passe dans votre système d'infodivertissement ou votre application Bluelink.

### 3.2. Informations sur les statuts du véhicule via Bluelink

#### 3.2.1. Rapport du véhicule

Le rapport du véhicule fournit des informations sur l'utilisation de votre véhicule Hyundai. Vous pouvez également vérifier le statut des unités de contrôle les plus importantes telles que l'airbag, les freins, la pression des pneus, etc.

#### 3.2.2. Mise à jour des statuts

La mise à jour des statuts vous informe sur les statuts du véhicule. Selon votre véhicule, vous pouvez obtenir des informations sur les points suivants :

- autonomie,
- niveau de carburant,
- moteur en marche/coupé,
- statut du verrouillage des portes,
- statut des commandes de la climatisation,
- hayon ouvert/fermé,
- capot ouvert/fermé,
- vitre ouverte/fermée,
- toit ouvert/fermé,
- statut de la pression des pneus,
- statut de la batterie à haute tension (véhicules électriques et hybrides rechargeables uniquement (VE et PHEV)),
- charge programmée activée/désactivée,
- climatisation programmée activée/désactivée,
- porte du chargeur ouverte/fermée (pour certains véhicules électriques uniquement),
- statut du chauffage du volant (pour certains véhicules électriques uniquement),
- dégivrage activé/désactivé (véhicules électriques uniquement),

- chauffage de la lunette arrière activé/désactivé (pour certains véhicules électriques uniquement),
- chauffage des rétroviseurs extérieurs (pour certains véhicules électriques uniquement),
- statut de l'éclairage,
- puissance de la charge actuelle (pendant la charge, pour certains véhicules électriques uniquement).

### 3.2.3. Mes Trajets

La fonction « Mes trajets » fournit des informations sur l'utilisation de votre véhicule par jour ou par mois. Pour chaque trajet, vous pouvez vérifier votre temps de conduite, la distance parcourue, votre vitesse moyenne et votre vitesse maximale. Les informations de vos trajets sont disponibles pendant 90 jours.

### 3.2.4. Consommation d'énergie (VE uniquement)

L'écran de consommation d'énergie vous donne un aperçu de la consommation électrique de votre véhicule par jour et par mois. Vous pouvez y vérifier la consommation électrique moyenne et totale, la distance parcourue ainsi que les informations relatives à la récupération d'énergie.

## 3.3. Partage du véhicule (tous les abonnements Bluelink)

### 3.3.1. Partager mon véhicule

Vous pouvez partager les services avec un ou plusieurs utilisateurs grâce à la fonction « Partage du véhicule » de l'application Bluelink.

Si vous utilisez la fonction « Partage du véhicule », vous partagerez les services et les données relatives au véhicule Hyundai que vous avez enregistrées dans l'application Bluelink.

Pour utiliser les services partagés, l'autre utilisateur doit suivre les étapes décrites dans le chapitre [2.2.1](#) ci-dessus.

Vous pouvez à tout moment cesser de partager les services en supprimant tout autre utilisateur dans les paramètres « Gérer le partage du véhicule ». Nous supprimerons alors toutes les données partagées dans l'application Bluelink de l'autre utilisateur.

### 3.3.2. Demander le partage du véhicule

Vous pouvez demander à d'autres utilisateurs de Bluelink de partager les services et les données relatives à leur véhicule Hyundai dans l'application Bluelink en utilisant la fonction « Demande de partage du véhicule » de l'application Bluelink.

## 3.4. Transférer le profil utilisateur (tous les abonnements Bluelink)

Vous pouvez vérifier et modifier les paramètres du véhicule dans l'application Bluelink. Vous pouvez sauvegarder les informations des paramètres et les appliquer à votre véhicule.

## 3.5. Liste des services (tous les abonnements Bluelink)

La liste des services vous permet de désactiver certains services Bluelink. Les services de commande à distance, ceux basés sur la localisation, les informations relatives au véhicule, les alertes & sécurité ainsi que les fonctions d'optimisation des produits/services peuvent être activés/désactivés indépendamment les uns des autres.



- 3.6. Calendrier (tous les abonnements Bluelink)  
Vous pouvez synchroniser votre calendrier Google ou iCloud avec celui de votre application Bluelink et visualiser ainsi directement vos rendez-vous à venir sur votre écran d'infodivertissement.
- 3.7. Touch ID et Face ID (iOS) ou reconnaissance faciale et des empreintes digitales (Android) (tous les abonnements Bluelink)  
Vous pouvez utiliser certaines fonctions de notre application avec Touch ID ou Face ID (iOS) ou avec la reconnaissance faciale et des empreintes digitales (Android) à la place de votre code PIN. Vous pouvez désactiver l'utilisation de Touch ID ou Face ID (iOS) ou de la reconnaissance faciale et des empreintes digitales (Android) à tout moment dans notre application.
- 3.8. Notifications d'alerte (uniquement Bluelink Plus et Bluelink Pro)
  - 3.8.1. Alerte mode voiturier  
Ce service envoie une notification d'alerte dans votre application dès que votre véhicule dépasse la distance, la vitesse et/ou le temps de ralenti moteur que vous avez définis au préalable dans votre application Bluelink.  
La distance parcourue autorisée est définie à partir de l'emplacement où elle a été activée dans votre véhicule ou dans votre application Bluelink.
  - 3.8.2. Alerte géorepérage  
Votre application vous permet de définir des zones pour lesquelles vous autorisez/interdisez l'accès à votre véhicule.  
Si vous avez défini de telles zones dans votre application, ce service de gardiennage virtuel (geofencing) envoie alors une notification d'alerte dans votre application chaque fois que votre véhicule entre ou sort d'une de ces zones.
  - 3.8.3. Alerte excès de vitesse  
Ce service vous envoie une notification d'alerte dans votre application Bluelink chaque fois que votre véhicule dépasse la limite de vitesse que vous avez préalablement définie dans votre application.
  - 3.8.4. Alerte de temps du géorepérage  
Votre application Bluelink vous permet de définir des périodes d'utilisation de votre véhicule. Ce service vous envoie alors une notification d'alerte dans votre application chaque fois que votre véhicule est utilisé en-dehors de ces périodes d'utilisation.
  - 3.8.5. Alerte mode ralenti  
Ce service vous envoie une notification d'alerte dans votre application Bluelink chaque fois que la durée du mode ralenti de votre véhicule dépasse la limite que vous avez préalablement définie dans votre application.
- 3.9. Hyundai Digital Key (clé numérique Hyundai) (tous les abonnements Bluelink))
  - 3.9.1. Hyundai Digital Key est une fonction optionnelle qui n'est proposée que pour certains modèles Hyundai. Elle ne peut être commandée qu'à l'achat du véhicule.
  - 3.9.2. Hyundai Digital Key vous permet de verrouiller, déverrouiller et démarrer votre véhicule à l'aide de votre smartphone ou avec un autre appareil connecté sans avoir besoin d'une clé physique. Veuillez vérifier que votre smartphone est compatible et prend bien en charge cette fonction sur notre site Web :

(<https://www.hyundai.com/eu/driving-hyundai/owning-a-hyundai/bluelink-connectivity/digital-key.html>).

- 3.9.3. Pour activer cette fonction, veuillez d'abord télécharger et configurer l'application Bluelink (voir chapitre [2.2](#) ci-avant pour la procédure à suivre) et la clé Hyundai Digital Key doit également avoir été activée. Pour l'activer, vous devez être dans votre véhicule, moteur en marche, et le levier de vitesse doit être sur P. Lancez le processus de couplage depuis l'application Bluelink en cliquant sur « Plus » -> « Clé numérique du véhicule » -> « Enregistrer la clé numérique ». Le processus d'activation se fera depuis l'application de votre portefeuille numérique et vous devrez en accepter les conditions d'utilisation. Une fois que le processus d'enregistrement a commencé dans votre portefeuille numérique, veuillez placer votre smartphone sur le socle du chargeur sans fil.
- 3.9.4. Pour la configuration initiale, vous devez avoir les deux clés physiques du véhicule avec vous dans le véhicule. C'est ce qui permet de vous authentifier comme étant autorisé à disposer du véhicule et habilité à activer et à utiliser la fonction Hyundai Digital Key du véhicule connecté, conformément à la présente section.
- 3.9.5. Vous pouvez activer la clé Hyundai Digital Key avec un smartphone / appareil connecté dans le cadre des conditions d'utilisation, conformément au présent chapitre et au chapitre [11](#). Chaque clé Hyundai Digital Key expire automatiquement dès lors que le contrat que vous avez conclu en vertu des présentes conditions d'utilisation expire, conformément au chapitre [11.2](#).
- 3.9.6. Vous pouvez partager la clé Hyundai Digital Key avec de nombreux smartphones. Vous pouvez également activer les clés Hyundai Digital Key sur d'autres appareils connectés, en fonction de leur interopérabilité. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Web (<https://www.hyundai.com/eu/driving-hyundai/owning-a-hyundai/bluelink-connectivity/digital-key.html>).
- Vous pouvez partager et gérer une clé Hyundai Digital Key depuis l'application de votre portefeuille numérique, conformément aux conditions d'utilisation correspondantes. Lorsque vous partagez la clé Hyundai Digital Key, vous pouvez limiter les fonctions accessibles. Vous pouvez, à tout moment avant son expiration, annuler le partage numérique d'une clé Hyundai Digital Key ou supprimer une clé Hyundai Digital Key activée depuis le portefeuille numérique ou via le système d'infodivertissement (« Paramètres » -> « Véhicule » -> « Clés numériques » -> « Clé smartphone » -> « Supprimer »). Si un utilisateur partageant la clé Hyundai Digital Key la supprime ou si le détenteur principal de la clé l'annule, l'utilisateur concerné ne pourra plus l'utiliser.
- 3.9.7. Une fois que vous avez activé la fonction Hyundai Digital Key, il vous incombe de n'autoriser que des personnes de confiance à utiliser les clés Hyundai Digital Key. Vous ne devez notamment pas permettre au détenteur d'une de vos clés Hyundai Digital Key de conduire le véhicule s'il n'est pas titulaire d'un permis de conduire valide et/ou s'il n'est pas en mesure de conduire un véhicule à moteur dans le pays concerné au moment où il souhaite le faire.
- 3.9.8. En cas de vente ou de cession permanente du véhicule à un tiers, vous êtes tenu de supprimer toutes les clés Hyundai Digital Key en temps voulu conformément à vos obligations mentionnées au chapitre [7.4](#).

- 3.9.9. À NOTER : en fonction du modèle de votre véhicule, la clé Hyundai Digital Key se base sur la technologie NFC (Near Field Communication) ou l'UWB (ultra wideband). Si l'appareil sur lequel vous avez votre clé Hyundai Digital Key est éteint ou si la batterie en est déchargée, vous ne pourrez alors utiliser la clé Hyundai Digital Key que pendant un temps limité. Pour plus d'informations sur l'utilisation correcte de la clé Hyundai Digital Key, veuillez consulter le manuel du véhicule.
4. Liste des services Bluelink : Système d'infodivertissement
- 4.1. Hyundai Live (uniquement Bluelink Plus et Bluelink Pro)  
Hyundai Live vous permet d'accéder aux fonctions décrites ci-après par le biais du système d'infodivertissement du véhicule :
- 4.1.1. Circulation en temps réel  
Bluelink utilise des informations sur la circulation en temps réel pour vous fournir les meilleurs itinéraires en fonction des conditions actuelles. Cela permet d'obtenir des itinéraires plus rapides et des heures d'arrivée plus précises.
- 4.1.2. Stationnement en ligne  
Le stationnement en ligne vous aide à trouver une place de stationnement pour un stationnement plus efficace et sans stress.  
Les informations sur le stationnement comparent les possibilités de stationnement dans les garages, les parcs de stationnement et dans la rue.  
Le stationnement en ligne fournit des informations sur les places disponibles avec un code de couleurs (vert, jaune, rouge) ainsi que des informations tarifaires, le cas échéant.
- 4.1.3. Stations-service en ligne  
Cette fonction vous aide à trouver la station-service la plus proche et la moins chère. Les stations-service en ligne fournissent des informations sur le prix du carburant ainsi qu'une indication du niveau de prix avec des couleurs (vert, rouge).
- 4.1.4. Météorologie  
Cette fonction fournit des prévisions météorologiques pour les cinq prochains jours.
- 4.1.5. Service Hyundai  
Cette fonction vous permet de trouver facilement les informations et les coordonnées du concessionnaire ou centre de services Hyundai le plus proche.
- 4.1.6. Alertes caméra / zone de danger (uniquement pour les pays qui les autorisent légalement)  
Cette fonction émet des alertes à l'approche d'une zone où les accidents sont particulièrement fréquents et vous signale les « zones de danger », les contrôles radars et les feux de signalisation.
- 4.1.7. Ligue sportive  
Les fonctions de la ligue sportive vous fournissent les résultats des derniers matchs. Les sports actuellement pris en charge sont le football, le basket, le base-ball, le golf ainsi que les championnats du monde d'athlétisme, les jeux olympiques et la coupe du monde de football (FIFA).
- 4.2. POI VE en temps réel (VE & PHEV uniquement) (tous les abonnements Bluelink)  
Les points d'intérêt des véhicules électriques (POI VE) en temps réel vous aident à trouver la station de charge la plus proche et la meilleure selon vos besoins (par

exemple, selon le type de charge).

- 4.3. Recherche de POI et de texte libre en ligne (tous les abonnements Bluelink)  
Avec Bluelink, nous mettons à votre disposition un service de recherche de points d'intérêt (POI) en ligne particulièrement effectif. Il vous permet également de recevoir et de consulter directement à l'écran de la navigation des informations supplémentaires (telles que les horaires d'ouverture) ainsi que les offres promotionnelles des différents POI à proximité. Dans ce cas, les POI correspondants sont signalés sur la carte par le biais de petites icônes contenant le logo des marques tiers respectives. Toute offre promotionnelle, actuelle et susceptible de vous intéresser, vous est signalée par le biais du signe « % » placé à côté du logo de la marque. En cliquant sur ce symbole, des informations supplémentaires s'affichent ainsi que le détail des offres avec, le cas échéant, un code QR promotionnel ou de remise exceptionnelle.
- Vous pouvez également rechercher de nombreux POI en sélectionnant les différentes catégories de POI voulues (par ex. stations-service, stationnement, shopping/épiceries) directement dans votre système de navigation. Si l'une des marques tiers à proximité fait actuellement une offre ou une remise exceptionnelle, alors les marques correspondantes sont signalées en tête de liste et le symbole « % » s'affiche à côté de la marque. En cliquant sur le nom de la marque de votre choix, vous obtenez des informations supplémentaires sur ce POI et accédez aux offres exceptionnelles, telles que des promotions ou des remises, qui s'affichent sous forme de code QR.
- En outre, vous trouverez la liste de toutes les offres promotionnelles pertinentes à proximité dans toutes les catégories de POI dans le menu « POI à proximité » sous « Offres promotionnelles à proximité ».
- En cliquant sur l'icône du smartphone ou sur la touche « Envoyer à mon téléphone » de la fenêtre contextuelle, vous pouvez également transmettre à votre application Bluelink les informations et les offres promotionnelles directement depuis votre véhicule (sous forme de message entrant - notification push). Vous trouverez la liste de toutes les notifications push envoyées depuis votre véhicule sous : « Plus » > « Boîte de réception des offres ».
- Afin de vous fournir des offres de qualité et pertinentes pour vous, nous utilisons les services d'un prestataire de service tiers qui, par le biais d'une plateforme, permet aux représentants et partenaires des différentes catégories de POI de télécharger leurs offres et campagnes promotionnelles respectives. Ces derniers rémunèrent Hyundai pour chaque affichage de leur icône ainsi que pour toute interaction avec l'une de leurs offres. Si vous ne souhaitez pas afficher à l'écran ces symboles publicitaires, veuillez alors désactiver les services Hyundai Live dans votre application Bluelink. Veuillez cependant noter que ce faisant vous ne pourrez plus utiliser aucun des services Hyundai Live.
- 4.4. Reconnaissance vocale en ligne (tous les abonnements Bluelink)  
Avec la reconnaissance vocale, vous pouvez utiliser des expressions courantes (langage parlé) pour accéder au système d'infodivertissement et le contrôler, et pour rédiger et envoyer des messages de texte.
- La reconnaissance vocale en ligne fonctionne dans notre environnement cloud Bluelink.
- Vos échantillons de voix et vos coordonnées GPS seront utilisés afin de réaliser et d'améliorer le service de reconnaissance vocale.

La reconnaissance vocale en ligne est actuellement disponible dans les langues suivantes : anglais, allemand, espagnol, français, italien et néerlandais.

Si la reconnaissance vocale en ligne est désactivée, ou n'est pas disponible, vous pouvez utiliser la reconnaissance vocale hors ligne. La différence est que le mode hors ligne ne prend en charge que certaines commandes. Les résultats de la recherche sont tirés d'une base de données interne pour laquelle la dernière mise à jour peut être antérieure. En mode hors ligne, nous ne traiterons pas vos échantillons de voix et vos coordonnées GPS pour améliorer le service.

#### 4.5. Diagnostic du véhicule (tous les abonnements Bluelink)

Le diagnostic du véhicule fournit des informations sur les codes de panne actifs (messages d'erreur du véhicule) de certaines unités de contrôle du véhicule.

#### 4.6. Itinéraire en ligne (tous les abonnements Bluelink)

L'itinéraire en ligne signifie que l'itinéraire qui va de votre position actuelle à votre destination est calculé par un puissant serveur dans l'environnement cloud Bluelink, et pas uniquement par le système d'infodivertissement lui-même.

Pourquoi est-ce mieux ? Parce qu'il permet de prévoir la circulation avec plus de précision, d'établir des heures d'arrivée plus précises et de recalculer les itinéraires de manière plus fiable.

#### 4.7. Profil utilisateur Bluelink (tous les abonnements Bluelink)

Le profil utilisateur Bluelink vous permet d'enregistrer divers paramètres du véhicule dans votre cloud Bluelink et de les appliquer à différents véhicules.

Pour créer votre profil utilisateur, suivez les instructions de votre système d'infodivertissement et liez votre profil à votre compte Hyundai. Vous pouvez créer deux profils par véhicule ainsi qu'un profil d'invité.

Vous aimerez cette fonction qui permet à deux ou plusieurs conducteurs d'utiliser le même véhicule mais de préférer des réglages différents pour le son, la langue ou l'affichage de la carte.

Voici une liste des différents éléments qui peuvent être enregistrés pour définir le profil conducteur/utilisateur :

- image du profil,
- connexion téléphonique,
- paramètres de date et d'heure,
- paramètres généraux,
- paramètres audio,
- paramètres d'affichage,
- paramètres reconnaissance vocale,
- paramètres radio,
- paramètres du véhicule,
- paramètres de navigation.

Tous ces paramètres peuvent être exportés via Bluelink vers un autre véhicule. Si un ami utilise temporairement votre véhicule, vous pouvez utiliser un profil d'invité.

#### 4.8. Centre de notification (tous les abonnements Bluelink)

Par l'intermédiaire du centre de notification, nous pouvons vous envoyer des informations sur votre véhicule.

Nous n'utiliserons ce service que pour les informations importantes. L'information s'affichera sous forme de pop-up dans votre système d'infodivertissement. Vous pouvez désactiver la réception de certains types d'informations dans les paramètres ou directement dans la fenêtre du pop-up.

#### 4.9. Calendrier (tous les abonnements Bluelink)

Bluelink vous permet de synchroniser votre calendrier Google ou Apple avec la fonction de calendrier intégrée du système d'infodivertissement de votre véhicule.

#### 4.10. Fonctions « j'aime » (like) (tous les abonnements Bluelink)

Lorsque vous écoutez de la musique depuis le port USB, Bluetooth ou la radio, vous pouvez cliquer sur le bouton « pouce levé » ou « pouce en bas » afin de définir vos préférences. Les titres que vous avez aimés seront ajoutés à la liste de vos titres préférés (uniquement pour l'USB).

#### 4.11. Musique en continu (uniquement Bluelink Pro)

La fonction de musique en continu vous permet d'écouter de la musique en continu dans votre véhicule directement depuis certains services de musique en continu via le système d'infodivertissement. Pour l'utiliser, vous devez déjà disposer d'un abonnement à la plateforme de musique en continu. Cette fonction ne génère aucun frais supplémentaire tant que vous disposez d'un abonnement aux services Bluelink. Pour activer cette fonction, ouvrez le menu « Média » de votre système d'infodivertissement, puis sélectionnez le service de musique en continu. Numérisez le code QR avec votre téléphone pour associer votre compte du service de musique en continu. Vous serez redirigé vers la page de connexion du service correspondant via l'application Bluelink. Lorsque la connexion est faite, activez la touche « Lier puis continuer » à l'écran du système d'infodivertissement du véhicule. Veuillez noter que vous ne pouvez lier votre compte que si vous avez déjà enregistré votre véhicule dans l'application Bluelink et que vous avez associé ladite application au profil conducteur du véhicule.

Veuillez noter que la musique en continu est disponible uniquement pour certains modèles Hyundai. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet (<https://www.hyundai.com/eu/driving-hyundai/owning-a-hyundai/bluelink-connectivity/amazon-music.html>).

#### 5. Mises à jour OTA (Over-the-Air / par liaison radio)

En fonction du modèle de votre véhicule, comme communiqué par Hyundai, les services Bluelink vous fournissent des mises à jour logicielles à distance (« mises à jour OTA » - Over-the-Air / par liaison radio) qui vous permettent de réaliser par liaison radio les mises à jour logicielles du système de votre véhicule, du système d'infodivertissement et des cartes.

Votre système d'infodivertissement vérifie régulièrement s'il existe de nouvelles versions logicielles et, si vous y avez au préalable consenti, les télécharge et prépare automatiquement leur installation. Le téléchargement et la préparation des mises à jour n'influent en rien sur votre utilisation du système d'infodivertissement.

Avant que la mise à jour en tant que telle ne soit véritablement effectuée, le système vous demandera si vous voulez la faire maintenant ou ultérieurement. Les informations de chaque mise à jour vous seront communiquées et vous recevrez également des informations relatives à leur déroulement respectif.

Vous pouvez désactiver cette fonction dans votre application Bluelink (sous « Autres » -> « Liste des services »). Vous pouvez également la désactiver directement dans votre véhicule en désactivant la connectivité Bluelink de votre système d'infodivertissement (sous « Paramètres » -> « Bluelink » -> « Désactiver Bluelink »). Veuillez cependant noter qu'en désactivant les mises à jour OTA ou si pour quelque raison que ce soit vous n'avez pas installé l'une des mises à jour OTA, vous pouvez toujours faire les mises à jour logicielles manuellement (via un support USB ou une carte SD ou bien encore chez votre garagiste Hyundai).

Veuillez cependant noter que des frais supplémentaires pourraient s'appliquer lorsque vous demandez à un garagiste de faire ladite mise à jour. Veuillez donc le contacter au préalable et vous en informer. Bien sûr, aucun frais ne sera facturé en cas de mise à jour requise par une campagne de rappel de maintenance obligatoire.

En outre, nous nous réservons le droit de faire certaines mises à jour logicielles exclusivement chez certains de nos concessionnaires. Vous n'êtes pas tenu de télécharger ni d'installer les mises à jour OTA. Veuillez cependant noter que votre véhicule ou certains services de votre véhicule (tels que les assistants de sécurité, le système d'infodivertissement, Bluelink) peuvent alors ne pas fonctionner correctement.

#### 5.1. Mises à jour OTA du système du véhicule (tous les abonnements Bluelink)

Il se peut que nous mettions à votre disposition, pour différentes raisons et à différentes fins, des mises à jour OTA (Over-the-Air / par liaison radio) du système de votre véhicule. Ces mises à jour OTA peuvent avoir pour finalité, par exemple, de remédier à un défaut pendant la période de garantie, satisfaire les exigences de garantie du fabricant ou s'avérer nécessaire pour des raisons de sécurité.

Si une mise à jour logicielle est mise à disposition via la fonction de mises à jour OTA des services Bluelink, les dispositions légales ou tout autre accord contenant des dispositions dérogatoires portant sur la mise à jour logicielle en tant que telle ne seront en rien affectées.

Veuillez lire attentivement la notice de chaque mise à jour et vous conformer aux instructions affichées à l'écran. Vous ne pouvez pas utiliser votre véhicule pendant le processus d'exécution de la mise à jour.

#### 5.2. Mises à jour OTA des cartes et du système d'infodivertissement (uniquement Bluelink Pro)

Pendant la période contractuelle (voir chapitre [11](#) ci-après pour définir la date d'expiration de notre contrat basé sur ces conditions d'utilisation), les services Bluelink peuvent également vous fournir des mises à jour OTA des cartes et du système d'infodivertissement de votre véhicule.

Les mises à jour OTA du système d'infodivertissement peuvent comprendre des mises à jour requises pour maintenir la conformité des services Bluelink avec les termes des présentes conditions d'utilisation (par ex., les fonctionnalités, la compatibilité ou la sécurité). Nous vous fournirons ces mises à jour pendant toute la période contractuelle.

Lors de chaque mise à jour, de plus amples informations concernant le processus de la mise à jour ainsi que le contenu de chaque mise à jour logicielle vous seront fournies. Vous ne pouvez pas utiliser le système d'infodivertissement pendant l'exécution de la mise à jour.

#### 6. Droits de propriété intellectuelle

- 6.1. Le contenu des services est protégé par le droit d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle applicable, tous droits réservés. Tous les droits relatifs aux services, en particulier les logiciels sous-jacents, le contenu et l'arrangement, sont détenus par Hyundai Motor Group ou lui sont concédés sous licence (« Hyundai Motor Group » désigne Hyundai Motor Company et ses sociétés affiliées).
- 6.2. Sans notre consentement écrit préalable, vous n'êtes pas autorisé à :
  - 6.2.1. utiliser de quelque manière que ce soit toute image, marque commerciale, marque de service qui sont la propriété exclusive du groupe Hyundai Motor Group. Le groupe Hyundai Motor Group se réserve tous les droits relatifs à ces informations ou matériaux en rapport avec les dits services et, le cas échéant, fera valoir ses droits dans toute la mesure de la législation en vigueur relative aux droits d'auteur et aux marques déposées ;
  - 6.2.2. louer, bailler, sous-licencier, prêter, fournir ou mettre à disposition de quelque manière que ce soit et sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, Hyundai Bluelink ou les services à un tiers sans notre consentement écrit préalable ;
  - 6.2.3. copier Hyundai Bluelink ou les services, sauf si cela doit être fait dans le cadre de l'utilisation normale d'Hyundai Bluelink ou lorsque cela s'avère nécessaire à des fins de sauvegarde ou de sécurité opérationnelle ;
  - 6.2.4. traduire, associer, adapter, changer, altérer ou modifier en tout ou partie Hyundai Bluelink ou les services ; ni à autoriser qu'Hyundai Bluelink ou les services, en tout ou partie, d'être associés ou intégrés à tout autre programme, sauf si cela s'avère nécessaire pour l'utilisation d'Hyundai Bluelink et des services sur des appareils comme autorisé dans ces conditions d'utilisation ;
  - 6.2.5. désassembler, décompiler, rétroconcevoir ou créer des produits/concepts dérivés basés sur Hyundai Bluelink ou les services, en tout ou partie; ni même tenter de réaliser de telles actions à moins que ces dernières ne puissent être interdites par les lois applicables (« aux fins autorisées ») ; et à la condition que les informations que vous avez obtenues ce faisant :
    - 6.2.5.1. ne soient pas divulguées ou communiquées à un tiers, sans notre consentement express écrit préalable, s'il s'avère qu'il n'est pas absolument nécessaire de les lui communiquer ou transmettre aux fins autorisées ;
    - 6.2.5.2. ne soient pas utilisées pour créer un logiciel dont l'expression serait substantiellement similaire à Hyundai Bluelink ;
    - 6.2.5.3. soient conservées en toute sécurité ; et
    - 6.2.5.4. ne soient exclusivement utilisées qu'aux fins autorisées.
7. Obligations de l'utilisateur
  - 7.1. Vous ne pouvez utiliser les services que si vous respectez les présentes conditions.
  - 7.2. Assurez-vous notamment de :
    - a) vous conformer aux lois et règlements en vigueur et de respecter les droits des tiers lors de l'utilisation des services ;



- b) ne pas utiliser les services à des fins illicites ni faciliter l'utilisation des services par des tiers à des fins illicites ;
- c) ne pas modifier votre véhicule (y compris les modifications matérielles et logicielles ainsi que l'utilisation de logiciels tiers) de telle sorte que la fonctionnalité des services puisse en être affectée ;
- d) ne pas volontairement entraver les services de quelque manière que ce soit ;
- e) ne pas utiliser la carte SIM intégrée dans le système d'infodivertissement du véhicule qui est exclusivement destinée à la fourniture des services :
  - i) pour la transmission de la voix (y compris VOIP) ;
  - ii) pour accéder à une destination publiquement adressable (c'est-à-dire une adresse IP publique), y compris par l'utilisation d'un intermédiaire, d'une passerelle ou d'un routage ;
  - iii) de toute manière qui tente de contourner les mesures de sécurité, que l'intrusion entraîne ou non la corruption ou la perte de données ;
  - iv) d'une manière qui implique le pollupostage, l'envoi massif de courriels ou de messages commerciaux non sollicités ou le maintien d'un relais SMTP ouvert ;  
ou
  - v) d'une manière qui implique le pollupostage, l'envoi massif d'emails ou de messages commerciaux non sollicités ou le maintien d'un relais SMTP ouvert ;  
ou
  - vi) d'une manière qui entrave le réseau ; et
- f) ne pas publier les résultats de tests de référence ou de performance de la carte SIM intégrée, du réseau, des services ou de leurs composants à des tiers.

7.3. Vous devrez supporter tous les coûts causés par une utilisation abusive des services qui résulte de votre violation des obligations susmentionnées.

7.4. Si vous vendez votre véhicule ou le mettez à la disposition d'un tiers de manière permanente, veuillez au préalable désactiver Bluelink dans le menu du véhicule. Veuillez noter qu'en désactivant Bluelink dans le menu du véhicule, vos données de conduite ne seront plus visibles dans l'application Bluelink et votre véhicule sera déconnecté de l'application Bluelink. Les données de votre compte dans l'application Bluelink ne seront cependant pas supprimées.

## 8. Disponibilité du réseau

8.1. Nous fournissons les services via une carte SIM intégrée au véhicule. Par conséquent, la disponibilité de nos services :  
est territorialement limitée à la portée de réception et de transmission des stations radiophoniques exploitées par l'opérateur de réseau mobile concerné et peut être affectée par les conditions atmosphériques et topographiques, la position du véhicule et les obstacles tels que les bâtiments ; et  
dépend de la fonctionnalité et de la disponibilité opérationnelle du réseau mobile requis de la carte SIM intégrée.

8.2. La connectivité 4G/LTE (fournie par un fournisseur de services externe) ne sera disponible que sur les appareils compatibles (c'est-à-dire le système

d'infodivertissement) qui prennent en charge la fréquence 4G/LTE particulière du réseau d'itinérance spécifique.

Si la 4G/LTE n'est pas disponible, la connectivité 2G ou 3G est fournie sous réserve de la disponibilité de ces réseaux et de la compatibilité du système d'infodivertissement avec ceux-ci.

## 9. Interruption du service

9.1. Nous pouvons désactiver temporairement ou définitivement l'accès aux services, en tout ou en partie, pour des raisons techniques ou de sécurité ou pour d'autres raisons importantes telles qu'une amélioration de la performance et des fonctionnalités ou des modifications du système d'exploitation ou pour résoudre des problèmes de sécurité.

9.2. Les services peuvent être temporairement interrompus ou limités pour des raisons de force majeure ou pour d'autres raisons indépendantes de notre volonté. Cela peut être le cas, par exemple, si les connexions de données fournies par les opérateurs de réseaux mobiles ne sont pas disponibles ou si des contraintes de capacité à court terme surviennent en raison de surcharges des services, des réseaux fixes et sans fil et d'Internet.

9.3. Nous pouvons temporairement interrompre ou restreindre les services afin de prendre des mesures techniques ou autres (par exemple des réparations, de l'entretien, des mises à jour de logiciels et des extensions) sur nos systèmes ou les systèmes de fournisseurs en aval ou en amont, de fournisseurs de contenu ou d'opérateurs de réseaux mobiles, lorsque ces mesures sont nécessaires pour le bon fonctionnement ou l'amélioration des services.

## 10. Protection des données et cybersécurité

10.1. Pour obtenir des informations sur la manière dont nous collectons et traitons les données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture des services, veuillez-vous référer à notre « Notice de confidentialité » que vous trouverez dans l'application Bluelink.

10.2. Veuillez informer tout autre conducteur du véhicule ou utilisateur potentiel des services que ces derniers sont activés et que les données (en particulier les données de localisation/GPS) sont collectées et traitées comme décrit dans la « Notice de confidentialité ».

10.3. Lorsque, en tant que personne concernée, vous faites valoir vos droits ou que vous faites des déclarations en vertu de la législation sur la protection des données (par ex., le retrait du consentement), cela n'affecte en rien la validité du contrat basé sur les présentes conditions d'utilisation.

10.4. Nous pouvons cependant résilier le dit contrat sur la base des présentes conditions sans préavis lorsque :

- vous retirez votre consentement (si cela est légalement possible) ou vous opposez au traitement futur de vos données personnelles et que
- nous ne pouvons raisonnablement pas poursuivre la relation contractuelle jusqu'à échéance du contrat ou jusqu'à expiration du délai de préavis (légal ou

contractuel) en prenant en considération l'étendue du traitement des données encore admissible et en prenant en compte les intérêts des deux parties.

10.5. Afin de garantir une gestion pertinente des normes en matière de cybersécurité, en fonction du modèle, nos véhicules peuvent être dotés de fonctions de cybersécurité supplémentaires.

Le cas échéant, dès que vous activez les services dans votre véhicule, le niveau de sécurité cybernétique est contrôlé en permanence afin de détecter et d'éradiquer le plus rapidement possible toute menace cybernétique éventuelle.

En cas de détection d'un risque cybernétique, les données de cet événement de sécurité sont normalement enregistrées dans votre véhicule.

Les fonctions de sécurité cybernétiques peuvent être mises à jour de temps à autre, notamment lorsque cela s'avère nécessaire pour préserver le niveau de sécurité cybernétiques standard.

Pour plus d'informations sur la manière dont nous collectons et traitons les données personnelles à ces fins, veuillez consulter notre « Notice de confidentialité ».

11. Durée

11.1. Vous pouvez utiliser les services dès que vous avez accompli les étapes décrites dans le chapitre [2.2](#) ci-dessus.

11.2. Notre contrat basé sur les présentes conditions cessera automatiquement :

- a) si vous restituez votre véhicule au vendeur dans le cas où le contrat d'achat (ou de leasing) de votre véhicule a été annulé ou révoqué ;
- b) si vous désactivez ou si nous désactivons votre compte Hyundai conformément aux conditions applicables au compte Hyundai ; ou
- c) en fonction du type de véhicule
  - i) après expiration des 3 années (IONIQ 5, IONIQ 6, KONA Nouvelle Génération (SX2)) ou
  - ii) après expiration des 5 années à partir de la date d'immatriculation du véhicule (tous les autres modèles sauf IONIQ 5, IONIQ 6 et KONA Nouvelle Génération (SX2)).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le menu d'Hyundai Bluelink.

11.3. Nous pouvons bloquer temporairement votre utilisation des services ou résilier notre contrat en bloquant de façon permanente votre utilisation des services si vous enfreignez les présentes conditions de façon substantielle.

12. Droit de rétractation (exclusivement pour les clients)

12.1. Informations relatives au droit de rétractation

Le droit de rétractation, tel que décrit ci-après, ne s'applique qu'aux consommateurs, c'est-à-dire à toute personne physique ayant conclu une transaction légale à des fins qui, en règle générale, ne relèvent pas de son activité professionnelle.

Droit de rétractation

Vous pouvez révoquer ce contrat, sans donner aucun motif, dans un délai de 14 jours. Le délai de rétractation expire 14 jours après la date de conclusion du contrat.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer de votre décision de rétractation du présent contrat de façon non équivoque (par ex., via une lettre ou un courriel) et faire part de cette décision à : HYUNDAI MOTOR FRANCE, 6-26 boulevard National, 92250 La Garenne-Colombes ; courriel : [bluelink@hyundai-europe.com](mailto:bluelink@hyundai-europe.com).

Pour nous faire part de cette décision de rétractation, vous pouvez, par exemple, utiliser le modèle de demande de rétractation de le chapitre 11.3 ci-après. mais ce n'est en rien une obligation.

Afin de respecter le délai de rétractation, vous devez impérativement nous faire part de votre demande de rétractation avant expiration dudit délai.

Conséquences de votre retrait de consentement

Le retrait de votre consentement annule votre accès aux services et l'ensemble de vos données d'utilisation seront supprimées.

12.2. Votre droit de rétractation n'affecte en rien votre droit de désactiver les services à tout moment, avec ou sans motif, dans votre système d'infodivertissement (sous « Paramètres » -> « Bluelink » -> « Désactiver Bluelink ») ou dans votre application Bluelink (sous « Plus » -> « Compte » -> « Résiliation du compte »).

12.3. Modèle de demande de rétractation

(Attention : ne remplissez et ne renvoyez cette demande de rétractation que si vous souhaitez vous retirer du contrat)

- À : HYUNDAI MOTOR FRANCE, 6-26 boulevard National, 92250 La Garenne-Colombes ; courriel : [bluelink@hyundai-europe.com](mailto:bluelink@hyundai-europe.com)
- Je/Nous (\*) vous notifie/notifions par la présente que je/nous (\*) me/nous rétracte/rétractons de mon/notre (\*) contrat d'acquisition des biens/produits/prestations/services suivants/suivantes (\*),
- date de la commande (\*)/date de réception (\*),
- nom(s) du/des consommateur(s),
- adresse du/des consommateur(s),
- signature du/des consommateur(s) (uniquement si ce document est remis au format papier),
- date de la rétractation

(\*) Rayer les mentions inutiles

13. Modifications

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions d'utilisation ou les services en fonction des futures évolutions économiques, juridiques et technologiques conformément aux dispositions suivantes.

13.1. La prise d'effet des modifications qui sont juridiquement avantageuses pour vous ou qui ne vous affectent pas directement est immédiate.

13.2. En outre, nous ne pouvons modifier les services que dans la mesure où cela s'avère nécessaire pour préserver la conformité du contrat (par ex., les mises à jour - voir le chapitre 5), qu'il existe une raison valable justifiant une telle modification, si ladite modification ne génère pas des coûts supplémentaires pour vous et ne modifie en rien

l'essence des services et que vous en avez été informé dans un langage clair et compréhensible.

Une raison est considérée comme étant valide si la modification s'avère nécessaire pour :

- améliorer l'accès aux services ainsi que leur convivialité (y compris en y ajoutant de nouvelles fonctions ou fonctionnalités),
- permettre l'adéquation des services avec de nouvelles exigences légales,
- adapter les services en fonction des évolutions techniques ou des développements des systèmes d'exploitation, qu'ils soient les nôtres, ceux de tiers ou résultent des développements techniques de nos systèmes utilisateurs,
- réaliser les changements nécessaires pour des raisons opérationnelles majeures,
- éviter toute ambiguïté, erreur ou quiproquo possible concernant les conditions d'utilisation, ou
- actualiser les données des contacts, les noms, numéros d'identification, les adresses électroniques ou les liens présents dans ces conditions d'utilisation.

13.3. En cas de modifications faites conformément aux termes de le chapitre 12.2 et qui ont un impact négatif significatif sur votre accès aux services ou à leur utilisation, nous vous en informerons au préalable, , dans un langage clair et compréhensible, avec un préavis raisonnable et sur un support durable, par le biais duquel nous vous communiquerons aussi bien les détails que le calendrier des dites modifications tout en vous rappelant que, de ce fait, vous êtes en droit de résilier le contrat gratuitement à tout moment (sauf si nous vous fournissons un accès et une utilisation des services similaires sans aucun frais supplémentaires à votre charge).

Vous pouvez également user de votre droit de désactiver les services à tout moment, avec ou sans motif, directement dans votre système d'infodivertissement (sous « Paramètres » -> « Bluelink » -> « Désactiver Bluelink ») ou dans votre application Bluelink (sous « Plus » -> « Compte » -> « Résiliation du compte »).

13.4. Pour toute autre modification de ces conditions d'utilisation, nous vous informerons des changements prévus suffisamment à l'avance.

Sauf objection de votre part sous forme écrite (par exemple par courrier postal, courriel ou télécopie) dans les deux semaines suivant notre notification, nous supposerons que vous acceptez les modifications (nous vous le rappellerons lorsque nous vous informerons des changements prévus).

En cas de refus des modifications de votre part, nous pouvons résilier notre contrat sur la base des présentes conditions avec effet à la date à laquelle les modifications auraient dû s'appliquer.

14. Divers

14.1. Les présentes conditions (ainsi que toute déclaration de protection des données) constituent le contrat conclu entre vous et nous concernant les services et reflètent notre accord complet concernant les services (mais veuillez noter, comme mentionné

dans le chapitre [2.2](#) ci-dessus, que des conditions d'utilisation distinctes s'appliquent au compte Hyundai).

Toute déclaration ou notification que vous faites ou que nous faisons dans le cadre de notre contrat, par exemple, pour modifier les conditions de notre contrat ou pour le résilier, ne sera effective que si elle est faite sous forme écrite (par exemple par courrier postal, courriel ou télécopie) ou comme nous l'avons expressément stipulée dans les présentes conditions d'utilisation.

Les déclarations orales ou les accords oraux ne sont pas suffisants.

- 14.2. Nous n'accepterons d'autres conditions ou des conditions supplémentaires que si nous les avons explicitement acceptées par écrit.
- 14.3. Nous pouvons céder à un tiers, en tout ou en partie, les droits et obligations découlant de notre contrat avec vous.  
Nous vous informerons de la cession envisagée au moins quatre semaines à l'avance. Si vous êtes en désaccord avec cette cession, vous pouvez résilier votre contrat conclu avec nous à tout moment (nous vous le rappellerons lorsque nous vous informerons de la cession prévue).
- 14.4. Si l'une des clauses de notre contrat devait être jugée comme étant non valable, vous convenez et nous convenons que les autres clauses de notre contrat restent valables et inchangées.
- 14.5. Chacun des paragraphes de présentes conditions d'utilisation s'applique individuellement. Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'un d'entre eux n'est pas conforme, tous les autres paragraphes restent entièrement applicables et de plein effet.
- 14.6. S'il nous arrivait de ne pas exiger l'application de ce contrat immédiatement, nous sommes toujours habilités à l'appliquer ultérieurement. Si nous n'exigeons pas immédiatement que vous agissiez en conformité avec les présentes conditions d'utilisation, ou si, en cas de violation du présent contrat de votre part, nous tardons à prendre des mesures à votre encontre, cela ne signifie en rien que vous n'êtes pas tenu d'agir conformément à ces conditions d'utilisation et nous sommes toujours autorisé à prendre ultérieurement les mesures qui s'imposent à votre encontre.
15. Service clientèle / réclamations
  - 15.1. Si vous avez des questions ou des réclamations, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :  
Hyundai Connected Mobility GmbH, Kaiserleipromenade 5, D-63067 Offenbach, Allemagne  
Tél. : +49 69271472377  
Courriel : [bluelink@hyundai-europe.com](mailto:bluelink@hyundai-europe.com)
  - 15.2. Le règlement extrajudiciaire des litiges est un processus par lequel un organisme indépendant examine les faits relatifs à un litige et cherche à les résoudre à l'amiable, c'est-à-dire sans que vous ayez à saisir la justice.  
La Commission européenne met à disposition une plateforme de résolution alternative des litiges à laquelle vous pouvez accéder via le lien :  
<http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Hyundai ne participe à aucune procédure

alternative de règlement des litiges devant un conseil d'arbitrage de consommateurs, conformément à la loi.

## 16. Garantie

16.1. Si les services fournis sont défectueux, alors les obligations de garantie s'appliquent conformément aux dispositions légales en vigueur.

16.2. En outre, les dispositions suivantes s'appliquent aux services :

- a) si vous n'installez pas une mise à jour ou si l'installation n'a pas été faite correctement, notre responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée pour tout dysfonctionnement des services du fait de cette mise à jour manquante ;
- b) d'une manière générale, si les services (mises à jour incluses) sont défectueux, on considère alors que lesdits services fournis étaient déjà défectueux auparavant. Ceci ne s'applique cependant pas lorsque :
  - i) votre environnement numérique ne correspond pas aux exigences techniques requises pour les services au moment où nous vous les avons communiqués ou lorsque,
  - ii) nous ne sommes pas en mesure de vérifier si les exigences techniques ont bien été respectées du fait de votre refus de participer à l'enquête destinée à déterminer l'origine de ces défauts, alors même que ladite enquête était possible, pertinente et recourait, autant que faire se peut, à des moyens techniques les moins intrusifs pour vous.

16.3. Lorsque vous faites valoir vos droits en raison d'un fonctionnement défectueux, vous êtes tenu de coopérer avec nous, dans la mesure où cela est possible et s'avère raisonnablement nécessaire, afin de nous permettre de déterminer si l'origine du/des défaut(s) provient de votre environnement numérique ou non.

Votre devoir de coopération est limité aux moyens techniquement disponibles et qui sont les moins intrusifs pour vous.

## 17. Responsabilité

17.1. La responsabilité contractuelle d'Hyundai pour les préjudices causés par une négligence légère sera limitée comme suit :

17.2. Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliqueront à aucune responsabilité légale obligatoire, en particulier à la responsabilité pour négligence grave et/ou faute intentionnelle, à la responsabilité au titre des produits défectueux et à la responsabilité pour dommage corporel. En outre, ces limitations de responsabilité ne s'appliqueront pas si et dans la mesure où Hyundai a pris en charge une garantie spécifique.

17.3. Nous sommes responsables de toute perte ou dommage prévisible que nous aurions causé.

Si nous ne respectons pas les termes des présentes conditions d'utilisation, nous sommes responsables des pertes ou des dommages qui en résultent pour vous et qui sont une conséquence prévisible de notre non respect des dites conditions d'utilisation ou qui sont la conséquence d'un manque de compétence ou de négligence de notre part. Notre responsabilité ne peut cependant en aucun cas être engagée, si lesdits dommages/pertes ne s'avèrent pas comme étant prévisibles. Une perte ou un

dommage est considéré comme étant prévisible s'il est évident qu'il se produira ou si, au moment où vous avez accepté les présentes conditions d'utilisation, vous comme nous savions qu'il pourrait survenir.

- 17.4. Nous n'excluons ni ne limitons en rien notre responsabilité envers vous lorsque cela ne serait pas conforme à la législation en vigueur.  
Cela inclut la responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels causés par notre négligence ou la négligence de nos collaborateurs, agents ou sous-traitants en cas de fraude ou de fausse déclaration.
- 17.5. Nous sommes responsables de dommages causés à vos biens. Si nous vous avons fourni un contenu numérique défectueux et qu'il endommage un de vos appareils ou un de vos propres contenus numériques, nous sommes tenus de réparer les dommages causés ou de vous indemniser.  
Nous ne pouvons cependant en aucun cas être tenu pour responsable des dommages :- que vous auriez pu éviter en vous conformant à nos recommandations de faire une mise à jour spécifique qui a été gracieusement mise à votre disposition ;- des dommages résultants de votre non-respect des instructions d'installation ;- des dommages résultants du fait que vous n'avez pas respecté la configuration minimale que nous recommandons.
- 17.6. Nous ne sommes en aucun cas responsables de pertes commerciales. Les services et d'Hyundai Bluelink sont exclusivement destinés à un usage privé. Si vous utilisez les produits à des fins commerciales, professionnelles ou de revente, nous ne pourrions en aucun cas être tenus pour responsables de toute perte de profit, perte d'affaires, interruption d'activité ou perte d'opportunité commerciale que vous auriez subie.
- 17.7. Hyundai Bluelink et les services sont fournis à titre d'informations générales. Ils ne vous fournissent pas des recommandations sur la base desquels vous devez impérativement vous baser.  
Vous devez au contraire obtenir l'avis d'un professionnel ou d'un spécialiste avant de prendre - ou de ne pas prendre - de décision en fonction des informations fournies par Hyundai Bluelink ou les services.  
Bien que nous nous efforcions en permanence d'actualiser les informations fournies par Hyundai Bluelink et les services, nous ne garantissons en aucun cas que les représentations, garanties ou assurances, qu'elles soient expresses ou implicites, soient exactes ou parfaitement à jour.
- 17.8. Hyundai Bluelink et les services n'ont pas été conçus pour répondre à vos besoins spécifiques. Veuillez donc vérifier que les services et les fonctionnalités d'Hyundai Bluelink et des services correspondent bien à vos besoins.
18. Tribunal d'instance et législation applicable
- 18.1. Offenbach est le tribunal d'instance exclusif pour toute réclamation inhérente à la relation commerciale avec les distributeurs.
- 18.2. Le tribunal d'instance est le même pour tout client n'ayant aucun tribunal compétent en Allemagne, qui a déménagé ou changé de pays de résidence après la conclusion du contrat ou si son domicile ou son pays de résidence est inconnu au moment du dépôt de la plainte.
- 18.3. Tout litige inhérent ou basé sur la relation contractuelle est régi par le droit allemand



à l'exception de la convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

Si le client est un consommateur (par ex., une personne physique) qui a conclu une transaction légale à des fins qui ne relèvent pas essentiellement de son activité commerciale ou professionnelle, alors la législation applicable définie ci-avant ne s'applique que dans la mesure où elle offre audit consommateur les dispositions réglementaires applicables relatives à la protection des consommateurs en vigueur dans son pays de résidence au moment de sa commande.